

PROVINCE DE QUÉBEC



COPIE DE RÉSOLUTIONS

***EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHARLES-GARNIER, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2025, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BÉLANGER, MAIRE***

25-12-008

**5.6 - DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** pour le prochain mandat des élus de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier, il y a lieu d'attribuer des responsabilités spécifiques aux membres du conseil afin de faciliter le suivi des dossiers;

**ATTENDU QUE** les responsabilités qui sont assignées par cette résolution ne confèrent pas aux élus nommés le droit de prise de décision non concertée par le conseil municipal, qu'elle n'autorise pas le pouvoir de dépenser et n'autorise aucune autorité d'un élu sur les employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par Mme Valérie Huet**

**QUE** les responsabilités de suivi suivantes soient attribuées aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier :

Service incendie :	Jean-Pierre Bélanger Pierre-Olivier Lecours
Forêt :	Jean-Pierre Bélanger
Urbanisme :	Jean-Pierre Bélanger
Sécurité publique et civile :	Joseph Gareau
Bâtiments :	Gervais Parent Bruno Roy
Garage :	Bruno Roy Gervais Parent Michel-André Lechasseur
Politique familiale :	Valérie Huet Joseph Gareau

Développement :	Valérie Huet Pierre-Olivier Lecours
Bibliothèque :	Valérie Huet
Voirie :	Michel-André Lechasseur Pierre-Olivier Lecours
Loisirs :	Pierre-Olivier Lecours Valérie Huet
MADA :	Valérie Huet
GRH :	Jean-Pierre Bélanger Michel-André Lechasseur
Hygiène du milieu	Jean-Pierre Bélanger Gervais Parent

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Copie Conforme,  
Donnée à Saint-Charles-Garnier,  
Ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2025**

Par Robert Lyman,  
Directeur général et greffier-trésorier.

